

**Le bulletin
d'information de la
délégation 35**

40, rue Danton
35700 Rennes.
02.99.84.26.66.



Édito

SOMMAIRE

Page 1 :

◇ **Édito , sommaire, agenda**

Pages 2 à 8 :

◇ **Actualités Nationales** : à la Une « les minima sociaux » ; brèves ; focus « accès aux soins »

Page 9 :

◇ **Infos nationales APF**

Pages 10 à 14 :

◇ **Infos territoriales** : Grand Angle « habitat adapté » ; MDPH ; Polyhandicap ; SAMS APF 35

Pages 15 à 18 :

◇ **Infos DD35** :
- Activités : braderies, café citoyen, ateliers ;
- Groupes : GI Caravane ; EPO ; Moto solidaire ;
- Agenda des sorties et activités ;

Pages 19 à 21 :

◇ **Journées Découvertes** : Vignoble nantais et Terra Botanica ;

Pages 21 et 22 :

◇ **Culture et loisirs**

Page 23 et 24 :

◇ **Page jeux**
◇ **Infos pratiques.**

Cher(e)s ami(e)s, cher(e)s adhérent(e)s,

Je me joins à toute l'équipe des salariés de la Délégation et à tous les élus du Conseil A.P.F. de Département pour vous souhaiter un bel été 2016 vous apportant des moments de joie et de repos.

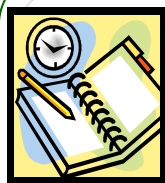
Le mois de juin s'est terminé sur un certain nombre de points forts. Notamment, le 19 juin, la balade « ça roule pour tous » entre Saint-Nazaire et Dinard qui a donné lieu à un moment festif à l'arrivée. Le 25 juin s'est tenue notre Assemblée Générale à laquelle a participé un élu du Conseil A.P.F. de Département.

En espérant vous retrouver toutes et tous en forme à la rentrée de septembre qui débutera avec la nouvelle campagne Handidon et se poursuivra, début octobre avec notre Assemblée Départementale.

Pour l'été, nous avons changé légèrement le costume de notre bulletin. Qu'en pensez-vous ?

Je vous assure de toute mon amitié associative

Sandrine Baot,
Représentante du Conseil APF de Département.



Ne manquez pas :

- ◆ A la Une : les minima sociaux (p.2 et 3)
- ◆ Quoi de neuf dans l'accès aux soins ? (p.8)
- ◆ Grand Angle sur l'habitat adapté (p.10 à 12)
- ◆ Les programmes des activités et loisirs (p.18)

Retrouvez toutes les infos de ce numéro et rubriques sur le site de la délégation: <http://www.apf35.com/>

/ A LA UNE

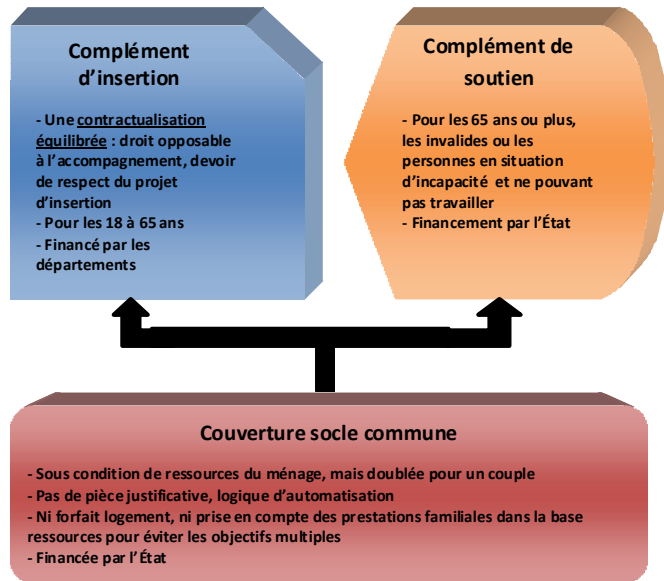
LA REFORME DES MINIMA SOCIAUX : CE QUI POURRAIT CHANGER...

Une couverture socle commune

Le député J. C. Sirugue a reçu la mission du gouvernement de proposer des mesures de simplification pour rendre plus lisible le dispositif actuel qui est très embrouillé.

Il recense ainsi 10 dispositifs d'importance inégale en nombre. Il propose donc d'en réunir certains (ainsi, il propose de rapprocher l'AAH et l'allocation supplémentaire d'invalidité).

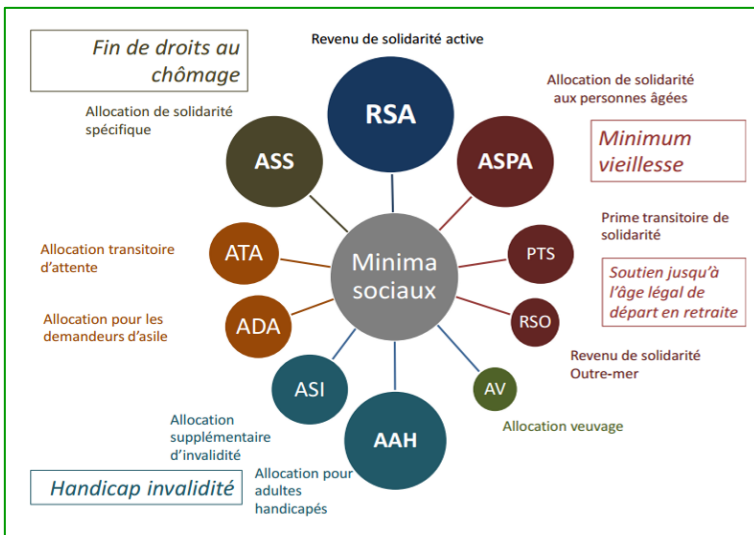
Il propose surtout de revoir l'architecture d'ensemble. Il s'agirait de créer une "couverture socle commune" qui remplacerait les dix minima existants, d'un montant de 400 € environ. Elle serait accessible dès 18 ans, sans tenir compte de la composition du foyer.



2 compléments d'insertion et de soutien

Elle serait complétée par deux types de compléments :
 - l'un, "complément d'insertion" serait assuré par le Conseil Départemental (accompagnement adapté à

chacun pour retrouver une insertion professionnelle),
 - l'autre, "complément de soutien", serait financé par l'État, pour garantir les revenus des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées.



QU'EN PENSE L'APF ?

Ces mesures pourraient permettre dans l'immédiat de simplifier et de sécuriser les ressources des personnes en situation de handicap

L'appréciation portée par l'A.P.F. sur le rapport Sirugue est plutôt positive. Elle apprécie notamment que le rapport prend en compte la spécificité des minima sociaux versés aux personnes en situation de handicap.

L'APF salue également trois propositions avancées pour les personnes en situation de handicap:
 - l'attribution à titre définitif de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) pour les personnes dont le handicap est peu susceptible d'évolution,
 - la continuité de la perception de l'AAH pour certains bénéficiaires au-delà de l'âge légal de la retraite,
 - le rapprochement de l'allocation Supplémentaire d'Invalidité (ASI) de l'AAH.

/ A LA UNE

MINIMA SOCIAUX : LES POINTS DE VIGILANCE RESTENT NOMBREUX...

Le découpage en deux blocs de l'allocation est peut-être une simplification pour les gestionnaires mais pas forcément pour les personnes concernées : combien de dossiers faudra-t-il remplir ?

Attention au nivellement par le bas !

Le rapprochement de l'AAH et de l'ASI (Allocation Supplémentaire d'Invalidité) ne doit pas se faire par un nivellement par le bas : le plus simple est d'aligner le montant de l'ASI sur le montant de l'AAH (et non l'inverse !) La question des compléments (Majoration Vie Autonome et Complément de

ALERTE

Ressources), passée sous silence : le plus simple serait de les fusionner, sans oublier de les revaloriser (ils n'ont pas bougé depuis 10 ans) et de traiter des effets de seuils (actuellement le bénéficiaire de la Majoration pour la Vie Autonome peut bénéficier d'une aide pour financer sa mutuelle mais pas ceux qui touchent le Complément de Ressources). Les spécificités de l'accompagnement dans l'emploi des personnes en situation

de handicap ne sont pas du tout prises en considération dans le volet insertion.

La chasse au cumul

On relève en revanche dans le domaine de l'emploi la proposition inquiétante de supprimer dès 2017 le cumul de l'AAH avec l'Allocation Spécifique de Solidarité afin d'économiser 20 millions d'euros (au détriment de 25 000 bénéficiaires) et de contribuer à réduire le nombre de chômeurs handicapés puisque ceux-ci n'auraient alors plus d'intérêt à demeurer sur la liste des demandeurs d'emploi !



Aucune revalorisation en vue...

L'APF regrette surtout qu'aucune proposition forte n'ait été émise pour la revalorisation des minima sociaux dont les montants sont situés très en dessous du seuil de pauvreté. Cette réforme doit en effet se faire à moyens constants. L'association continue donc de réclamer la création d'un revenu personnel

EN CONCLUSION : TOUJOURS PAS DE REVENU PERSONNEL D'EXISTENCE DECENT !

d'existence décent, dont le calcul serait déconnecté des ressources du conjoint, l'attribution sécurisée et l'octroi des droits connexes simplifié et automatisé. L'APF tient à rappeler que la récente revalorisation de l'AAH de 0,1% (soit 81 centimes par mois) constitue un camouflet pour plus d'un million de personnes en situation de handicap vivant sous le seuil de pauvreté avec l'AAH, ce constat est également valable pour les bénéficiaires de pension d'invalidité revalorisée dans des proportions quasi identiques après des années de gel. Cette revalorisation inacceptable et honteuse laisse les personnes en situation de handicap dans la précarité.

Quelques pistes d'amélioration sans sortie de la pauvreté

Si ce rapport propose certaines pistes qui peuvent permettre d'améliorer partiellement la situation des personnes en situation de handicap, il n'ouvre malheureusement pas la voie vers une sortie effective de la pauvreté des personnes en situation de handicap.



/ EN BREF

● FINANCES ET RESSOURCES



Allocations - +81 centimes pour l'AAH

Depuis le 1er avril, l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) augmente de 81 centimes de plus par mois, soit moins de 3 centimes par jour et passe de 807,65 € à 808,46 € par mois, soit une augmentation de 0,1%. L'AAH, augmentée de ses compléments éventuels (dont les montants demeurent inchangés depuis leur création il y a plus de dix ans) reste inférieure au seuil de pauvreté. Il n'y aura pas d'autre revalorisation de la prestation dans les 12 mois qui viennent.

L'APF a aussitôt réagi, lors d'un communiqué de presse du 30 mars 2016, par le slogan « pauvre tu es ? Pauvre tu resteras ! » en qualifiant cette revalorisation de ridicule au regard des conditions de vie précaires d'un million de personnes en situation de handicap.

Vie Autonome - La PCH devient variable

Un accord professionnel, applicable à tous les particuliers employeurs, entraîne, depuis le 1er avril, une revalorisation de l'aide humaine attribuée au titre de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH). Elle sera désormais décomposée en plusieurs taux, selon la nature du contrat (emploi direct ou service

mandataire), de la classification du salarié dans la convention collective et d'une éventuelle délégation de soins. Les emplois à domicile sont répartis en 4 catégories (selon la technicité des gestes à accomplir), avec une grille de salaire correspondant à la catégorie.

La Coordination Handicap et Autonomie (CHA) s'alarme du manque de préparation à l'application de ces nouvelles mesures car les départements n'ont pas eu le temps de les intégrer dans leur mécanique financière et comptable, ce qui va entraîner des retards dans la revalorisation des Prestations de Compensation du Handicap versées aux bénéficiaires handicapés.

● EMPLOI

Réforme du code du travail – La loi El Khomri controversée

Parmi les dispositions concernant les travailleurs handicapés, on relève la création d'un droit à aménagements d'horaires de travail « individualisés propres à faciliter leur accès à l'emploi, leur exercice professionnel ou le maintien dans leur emploi ». Cette disposition s'appliquerait également aux aidants familiaux et aux proches d'une personne handicapée, qui disposeraient également d'un droit à congé sans solde d'un an, fractionnable si besoin, sur l'ensemble de leur carrière professionnelle. Le projet de loi réduit le droit à reclassement pour inaptitude à la

proposition par l'employeur d'un « autre poste approprié ». Il supprime la visite médicale à l'embauche d'un travailleur handicapé, rendant plus délicate l'éventuelle adaptation du poste de travail, et transforme la surveillance médicale spécifique en « suivi individuel renforcé de son état de santé ». Enfin, le projet de loi maintient le droit à l'ensemble des entreprises adaptées et centres de distribution de travail à domicile d'employer des travailleurs handicapés en contrat de travail intermittent (contrat dit zéro heure) : un contrat à durée indéterminée sans horaire de travail préétabli ni rémunération garantie, obligeant sans contrepartie le salarié à répondre aux besoins de l'entreprise.



Stabilisation du chômage

Le nombre de demandeurs d'emploi travailleurs handicapés s'établissait fin avril à 471 047 personnes (chiffre Pôle Emploi), très légèrement en baisse (- 800) par rapport à celui de fin septembre 2015. 80% d'entre eux n'ont pas exercé d'activité dans le mois, les 20% restants ont travaillé pendant plus ou moins de 78 heures dans le mois. La forte progression du chômage des personnes handicapées (+60% de 2011 à 2015) semble peut-être endiguée.

/ EN BREF

• EMPLOI



L'AGEFIPH baisse ses aides

Confrontée à la forte baisse de ses ressources, l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées (AGEFIPH) réduit fortement ses aides à l'emploi. L'Aide à l'Insertion Professionnelle est divisée par 2 (2 000 € pour un temps complet). L'aide forfaitaire à la création d'activité est réduite de 1 000 € pour s'établir à 5 000 €. Les travailleurs handicapés formés en alternance par contrat d'apprentissage ou de professionnalisation percevront

une prime forfaitaire de 1 000 € à 3 000 € (selon leur âge) et les employeurs concernés toucheront de 1 000 € à 7 000 € par contrat selon sa nature et sa durée (contre un maximum de 13 000 € précédemment).

Progression de l'emploi dans la fonction publique

Le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) a publié les chiffres et taux d'emploi au 1er janvier 2014 des travailleurs handicapés dans les trois fonctions publiques Le pourcentage glo-



bal s'établit à 5,17%, soit 6,22% dans la fonction publique territoriale, 5,41% pour l'hospitalière et 4,18% dans celle de l'État pour un total de 221 712 bénéficiaires de l'obligation d'emploi. L'essentiel de l'augmentation résulte d'actions de maintien dans l'emploi (+10%), et du recrutement de 24 672 travailleurs handicapés pendant l'année 2013. En 2015, le FIPHFP a financé pour 160 millions d'euros des actions en faveur de l'emploi, dont un millier de contrats d'apprentissage.

• POLITIQUE DU HANDICAP

Le CNCPH, nouvelle version : quoi de neuf ?

Le Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH) a été installé fin avril. Il comporte près de 120 membres titulaires, représentant les collectivités locales, les services de l'État et de la protection sociale, les organismes d'insertion professionnelle, les syndicats de salariés et patronaux, de nombreuses associations et 13 personnalités dites "qualifiées" (sans droit de vote) sur les quinze initialement prévues. Les quatre vice-présidences ont également été attribuées, la

présidence demeurant assurée par Dominique Gillot, sénatrice. Le CNCPH est chargé de donner un avis sur tous les textes législatifs ou réglementaires concernant directement les personnes handicapées, et divers autres textes et rapports gouvernementaux. Par ailleurs, les deux instances consultatives créées par la loi du 11 février 2005, l'Observatoire interministériel de l'accessibilité et de la conception universelle (Obiacu) et l'Observatoire national sur la formation, la recherche et l'innovation sur le handicap (Onfrih) sont en déshérence : le premier est inactif depuis près de quatre ans, le second depuis le dépôt de son second rapport en juin 2011.



Le Conseil national Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH)



Projet de loi pour une république numérique, l'APF et le Collectif pour une France Accessible dénoncent un texte qui entérine la fracture numérique !

En effet, ce projet amoindrit l'obligation d'accessibilité numérique telle qu'elle était prévue dans la loi handicap de 2005. Ainsi, les services publics pourront contourner l'obligation d'accessibilité de leur site. Les sites privés sont eux exclus d'une obligation de mise en accessibi-

/ EN BREF

● POLITIQUE DU HANDICAP

La Conférence Nationale du Handicap : quoi de neuf pour les personnes handicapées ?

La dernière conférence du handicap du quinquennat s'est tenue le 19 mai dernier. Le Président de la République y a annoncé l'extension de la prime d'activité aux pensionnés d'activité et rentiers pour accident du travail qui travaillent à temps partiel, la création annuelle de 1 500 places en accueil familial, le lancement d'un concours innovation doté de 2 millions €. Les mesures pluriannuelles portent sur une période postérieure à la prochaine élection présidentielle et seront subordonnées à leur reprise par le gouvernement qui en résultera : enveloppe sur 5 ans de 180 millions d'euros destinée à financer des solutions médico-sociales, transformation de 50 000 contrats précaires d'accompagnants d'élèves handicapés (AESH) en contrats pérennes, lancement d'un 4ème plan autisme.

Lien utile : http://social-sante.gouv.fr/grandsdossiers/conference-nationale-du-handicap-cn/h/article/conference-nationale-du-handicapcnh_2016

● ACCESSIBILITÉ

Restriction de l'accessibilité des logements

Un arrêté ministériel, publié fin mars, supprime l'obligation de réaliser des places de stationnement adaptées de telle manière qu'un usager en fauteuil roulant puisse la quitter une fois le véhicule garé. Le texte supprime les normes sur l'emprise du débatement des portes dans les chambres et rem-

place la notion d'espace libre de 1,50 m. par celle « d'espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour ».

En décembre 2015, un arrêté a permis que l'accès aux balcons, loggias et terrasses des logements neufs présente un seuil d'accès allant de 15 à 25 cm. Tou-

compagnement vers et dans l'emploi.

Le plan polyhandicap annoncé reconnaît enfin les besoins spécifiques de ces personnes et de leur famille.

La grande absente : l'accessibilité

Par contre, l'accessibilité est la grande absente de cette conférence. Les chiffres annoncés par le ministère (300 000 établissements accessibles) ne correspondent pas à la réalité vécue par les personnes en situation de handicap ! La question de l'accès aux droits et l'importance du rôle des Maisons Départementales des Personnes Handicapées n'ont pas fait l'objet d'annonces particulières. Dans le domaine de l'accessibilité, de la compensation ou de l'emploi, la situation des personnes handicapées ne va pas être améliorée !



/ EN BREF**• ACCESSIBILITÉ****Journée mondiale de la mobilité et de l'accessibilité**

Lors de cette journée, qui a eu lieu le 30 avril dernier, le collectif pour une France accessible a redit, dans un communiqué de presse, que la mobilité est un droit essentiel à tout être humain mais que force est de constater que, pour de nombreuses personnes dont les personnes en situation de handicap, ce droit à la liberté de déplacement n'existe pas. Il a notamment tiré la sonnette d'alarme contre l'immobilisme sur la question des transports en déplorant une situation parfois dramatique en particulier en milieu rural.

Transports - Réduction d'impôt pour handbike

Les entreprises qui mettront des vélos adaptés à la disposition de leurs salariés handicapés bénéficieront

d'une réduction d'impôt dans le cadre des dispositions d'un décret publié le 24 février dernier qui définit les dépenses concernées ainsi que les formalités nécessaires. Cette réduction d'impôt s'applique aux tricycles ou quadricycles utilisés par des personnes handicapées, qu'ils soient propulsés par pédalage manuel ou classique, y compris assisté.

Sanctions pour défaut d'Ad'Ap

Les décrets relatifs aux sanctions en cas d'absence de dépôt légal d'un Agenda d'Accessibilité Programmée, obligatoire dans les transports et pour les Établissements Recevant du Public (ERP) sont parus fin avril et mi-mai. Ils définissent la procédure de constat de carence d'élaboration d'un tel schéma ou de manquements dans sa réalisation et

déterminent les sanctions éventuelles pour lesquelles la commission locale d'accessibilité est consultée. Outre une sanction forfaitaire de 1 500€ et une amende pénale dans certains cas,



la sanction financière serait comprise entre 5 % et 20 % du montant des travaux restant à réaliser, et versée au fonds d'accompagnement de l'accessibilité universelle géré par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie.

Une carte-mobilité unique au lieu et place de la carte européenne de stationnement en janvier 2017 ?

La loi pour une République numérique instaure la carte mobilité unique. Remplaçant les actuelles cartes d'invalidité, de priorité et de stationnement, désormais regroupées au sein d'un même support, la carte mobilité-inclusion aura le format d'une carte de crédit et sera infalsifiable et sécurisée via la mise à dis-

position d'une application « flashcode » pour vérifier sa validité. La carte pourra comporter trois mentions : invalidité, priorité et stationnement en fonction des droits de la personne. Si la carte comprend, en plus du stationnement, la mention priorité ou invalidité, elle sera délivrée en deux exemplaires : un pour apposer sur sa voiture et l'autre à conserver sur soi. Ce système doit permettre de lutter contre la fraude, qui pénalise au premier chef les personnes en situation de handicap. La carte mobilité-inclusion

devrait entrer en vigueur le 1er janvier 2017. Les cartes délivrées auparavant resteront valables jusqu'à leur date d'expiration. Cette réforme ne concerne pas les personnes relevant du code des pensions militaires d'invalidité et de victimes de guerre. Cette disposition, dont l'adoption définitive est programmée en juillet prochain, ne devrait pas être remise en cause par les députés lors de son examen en commission mixte paritaire. *Plus d'infos sur Faire Face de mai 2016.*

/ EN BREF

• SANTÉ

Accessibilité aux soins, quoi de neuf ?

Dans le cadre de l'amélioration de l'accès aux soins des personnes handicapées et dans la continuité opérationnelle du Rapport Jacob « être d'accord tous ensemble pour aider les personnes en situation de handicap à être en bonne santé », différents acteurs de la société civile développent des initiatives. Des chantiers nationaux relatifs aux parcours en santé sont en cours.



Se préparer aux consultations

L'APF a rejoint le groupe inter-associatif constitué par l'association Coactis à l'origine du projet : les fiches SantéBD, illustrées, faciles à lire et à comprendre sont destinées aux patients en situation de handicap, aux aidants, et aux professionnels de santé. Ces fiches permettent de préparer les consultations (médecine générale, dentaire, gynécologie, radio-

graphie, MEOPA...) et de mieux dialoguer lors du rendez-vous. Elles sont personnalisables. Libres de droits, elles sont disponibles sur le site www.santebd.org.

Promouvoir la santé dans les établissements et services médico-sociaux

La FNES (Fédération Nationale d'Éducation et de promotion de la Santé) a engagé une 1ère phase de travaux qui repose sur le recensement des actions et programmes mis en œuvre dans les Établissements et Services Médico-Sociaux (ESMS). Ce questionnaire en ligne devrait permettre de repérer les bonnes pratiques dans les ESMS.

Lutter contre le refus des soins

L'APF, associée à l'appréciation de l'importance et la nature des refus de soins discriminatoires confiée par la loi à l'ordre des médecins, des sages-femmes et des chirurgiens-dentistes, plaide pour l'anonymat des témoignages. De quoi s'agit-il ? Ce peut être le refus de recevoir un patient, de se déplacer, de prescrire ou de proposer un

traitement, d'assurer la continuité des soins, le refus de devenir le médecin référent voire même la délivrance volontaire de soins inefficaces ou de mauvaise qualité, l'absence de continuité de soins, l'acceptation d'un patient dans des conditions différentes du reste de sa patientèle, des délais d'attente ou des prix prohibitifs, le refus de moyens de paiement ou des exigences administratives, enfin, l'inaccessibilité des cabinets ou du matériel médical.

Les rendez-vous APF programmés en matière de santé

- Régulation du réseau des officines de pharmacie avec les inspections générales des affaires sociales et des finances
- Élaboration d'un guide d'amélioration des pratiques professionnelles en matière d'accueil et de prise en charge des personnes en situation de handicap en établissement de santé avec la Haute Autorité en Santé (HAS).
- Réunion avec l'ordre national des chirurgiens-dentistes sur les attentes et les partenariats associatifs.

Complémentaire santé discriminante

Fin janvier, le Défenseur des Droits a pointé un effet néfaste de l'obligation des entreprises de contracter une assurance complémentaire santé prévoyance pour l'ensemble des salariés. Un employeur a préféré ne pas renouveler le contrat d'un salarié handicapé pour conserver le bénéfice de son contrat de prévoyance que son assureur menaçait de résilier face à l'aggravation du risque présenté par la présence de ce salarié handicapé dans l'effectif. Face à ce problème, le Défenseur des Droits a simplement recommandé la mise en place d'un dispositif de suivi de l'accès des entreprises aux couvertures de prévoyance collective obligatoire.

▣ INFOS NATIONALES APF

• DEMOCRATIE

Révision des textes fondamentaux de l'APF : c'est parti !

En mars dernier, l'APF a lancé une consultation pour réviser, en co-construction, ses textes fondamentaux, à savoir notamment, les statuts, le règlement intérieur et la charte de notre association. L'objectif est de prendre en compte les évolutions de notre environnement, de consolider la démocratie associative avec une meilleure prise en compte de la parole militante, d'améliorer la transparence du fonctionnement

interne pour une meilleure gouvernance et de préciser les voies de recours pour une démocratie responsable.



Le Comité de Développement de la Démocratie Locale (CDDL) a été installé pour le mandat 2016 / 2019

Il est composé de 4 membres du Conseil d'Administration, 3 représentants de département, 1 représentant régional (Jean-Pierre Rommens pour la Bretagne) et 2 membres de la Direction Générale.

• NOUVEAUX OUTILS ET PROJETS

Faites valoir vos frais réels dans le calcul de l'AAH...

Un modèle de courrier est proposé par l'APF pour les adhérents qui souhaitent faire une demande de prise en compte des frais réels pour le calcul de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH). Cette prise en compte peut être intéressante en cas d'exercice d'une activité professionnelle rémunérée. Informations auprès de la Délégation : 02.99.26.06.66.

Les ambassadeurs de l'accessibilité universelle

C'est un projet APF qui vise à sensibiliser le maximum de personnes, en priorité les responsables des Établissements Recevant du Public (ERP) de proximité, souvent peu ou mal informés. L'enjeu est de constituer des équipes d'ambassadeurs composées de militants, de sympathisants APF, de volontaires en service civique.



APF Évasion : découvrez le nouveau site Internet !

Ce nouveau site est composé d'un accès général et de portails : un dédié aux vacanciers et l'autre pour les équipes et accompagnateurs. De nombreuses informations sont présentées dans chaque rubrique pour préparer son séjour côté vacanciers ou accompagnateurs. [Adresse du site : www.apf-evasion.org].



Handidon, c'est reparti !

La 3ème édition du grand jeu national de l'APF, parrainé par Thierry Beccaro, sera lancée le 1er septembre prochain. Depuis sa création, cette opération a rapporté à notre association plus de un million et demi d'euros qui ont permis de financer des actions de proximité menées par les Délégations.

Le jeu est ouvert jusqu'au 1er décembre 2016. 17 tirages régionaux auront lieu le 8 décembre et un tirage national le 15 décembre. Des tickets dons à 2 € (carnet de 10 tickets, soit 20 € le carnet) seront proposés aux acteurs de l'APF, à leurs proches, aux partenaires et au grand public. Nouveauté 2016 : un matériel spécifique à destination des commerçants sera proposé.

■ INFOS TERRITORIALES

/ GRAND ANGLE

• L'HABITAT ADAPTÉ

Comment offrir de nouvelles formes de logement tenant compte des situations de handicap ?

Les personnes en situation de handicap ne peuvent pas toujours se contenter d'une vie à domicile de droit commun sans garantie de sécurité et de continuité dans les soins, notamment quand leur état de santé s'aggrave.

Lors d'un colloque qui s'est tenu à Paris le 17 mai, l'A.P.F. a fait le point sur les expérimentations en cours dans les nouvelles formes d'habitat qui proposent des solutions alternatives à l'institution, propices à l'autonomie des usagers tout en garantissant leur sécurité. Et du côté des ministères concernés, la Conférence Nationale du Handicap qui vient de se terminer a été l'occasion d'affirmer que « la concertation est ouverte : elle vise à lever les obstacles et conforter les conditions de développement des solutions de logement accompagné pour des personnes en situation de handicap ».



Les choses bougent !

3 types d'habitat intermédiaire

Le groupe d'étude «Habitat et Handicap » pour des formules plurielles et solidaires s'intéresse depuis plusieurs années aux formes d'habitat intermédiaire pour des personnes en situation de handicap. Il propose de distinguer 3 types d'habitat intermédiaire :

Les appartements de proximité

Ils sont mis en place par un établissement médico-social : le résident vit de façon autonome dans son logement mais continue à bénéficier du plateau technique de l'établissement. (exemple : appartements de proximité du Foyer G. d'Achon à Rennes).

Des formes d'accompagnement vers la vie à domicile

Elles sont destinées aux personnes n'ayant jamais vécu seules ou pour celles qui doivent réapprendre la vie à domicile après un ac-

cident de la vie. Elles proposent la possibilité de tester ce nouveau mode de vie avec un « filet de sécurité » : cet essai est temporaire et permet un retour vers la solution d'habitat et de vie antérieure quand l'expérience ne s'avère pas concluante. La personne handicapée expérimente la vie chez soi, éprouve ses capacités à structurer son temps, à organiser son emploi du temps, à « manager » les équipes d'intervenants à domicile, etc. (Exemple : APEA de Redon).

Les habitats regroupés

Ils proposent, en mutualisant une partie des plans de compensation, un service de permanence 24 heures sur 24 qui permet aux personnes de bénéficier pleinement d'une sécurisation des situations de vie et de handicap tout en bénéficiant de plus de souplesse dans l'organisation de leur vie à domicile : le service

effectue, à la demande, les actes non programmés ou de courte durée et le coucher à l'heure souhaitée. La personne handicapée n'est donc pas dépendante des contraintes organisationnelles des services d'aide à domicile. Elle n'est pas dans ce cas « usager d'un établissement médico-social » mais habitant à part entière du logement dont elle est locataire.



Habitat regroupé à Rennes

C'est cette formule d'habitat qui va être expérimentée dès cette année sur Rennes (A.P.F. et EPI Bretagne) et en 2017 sur Redon (A.P.F.).

■ INFOS TERRITORIALES

/ GRAND ANGLE

• L'HABITAT ADAPTÉ

Recherche de liberté et de sécurisation

La volonté d'accéder à un véritable statut de citoyen dans la cité est le fil rouge de ces initiatives et les personnes qui tentent l'expérience de l'habitat intermédiaire sont à la fois en recherche d'une forme de sécurisation et d'une liberté plus grande dans leur quotidien. Ces formules cherchent donc à concilier le plus d'exigences possibles : environnement de l'habitat, adaptation du logement, possibilités d'évolution à la personne, garantie d'accès aux soins, aux services d'aides humaines et d'inscription dans une vie sociale et locale.

L'expérience de l'habitat intermédiaire

Les défis de l'expérimentation

Développer ces formules, situées à mi-chemin entre les deux formes existantes (établissement et domicile) nécessite de relever les défis de l'expérimentation et de la prise de risque. Une expérimentation parce que les formules observées sont effectivement toujours nouvelles par rapport à l'offre locale. Et d'autre part, ces projets se heurtent systématiquement à des verrous réglementaires ou des incertitudes et contraintes sur les plans économiques et financiers.

bailleurs, collectivités et partenaires institutionnels (ARS, Conseil Départemental).

D'autre part, la pérennité de ces formules nécessite l'implication des habitants en situation de handicap. Car la mise en commun de moyens aux fins de disposer de services auxquels on ne pourrait accéder en mobilisant ses seules ressources (comme de disposer, par exemple, d'une permanence pour des interventions 24 heures sur 24) induit inévitablement des relations d'interdépendance. Il paraît donc nécessaire d'intégrer à ces dispositifs des modalités de réelle participation de leurs habitants à la gestion de cette mutualisation de moyens, de mettre en œuvre une instance de délibération où les habitants et les différentes parties prenantes recherchent et négocient une entente, un accord à propos de situations pratiques qu'ils rencontrent et ce dans le but de coordonner leurs actions et leurs projets de manière concertée. Une fois les logements mis à disposition, l'histoire n'est donc pas terminée : au contraire, l'aventure ne fait que commencer ...



Habitat regroupé à Rennes ; vue arrière du bâtiment : le gazon sort à peine de terre.

Un collectif d'acteurs

L'un des facteurs de réussite réside dans l'implication d'un collectif d'acteurs dès la phase d'émergence des besoins : bénéficiaires, gestionnaires de services ou d'établissements,

Découvrez en images les nouvelles formes d'habitat inclusif pour lesquelles l'APF s'est investie : https://youtu.be/rcF_RpgolhQ



Recyclage solidaire

Ne jetez pas Han'dizou ! Déposez les exemplaires lus dans les salles d'attente de votre médecin, dentiste ou kiné... et participez ainsi à communiquer sur nos activités en plus de ce geste citoyen ! MERCI.

■ INFOS TERRITORIALES

/ GRAND ANGLE

● L'HABITAT ADAPTÉ

Les projets sur Rennes...

L'habitat regroupé de Rennes

Avec l'association EPI Bretagne, le SAMS A.P.F. a mené à son terme la réalisation du projet de « l'habitat regroupé » de la rue Vaneau à Rennes. Au sein d'un ensemble de 112 logements sociaux, dix appartements sont mis à disposition de 5 locataires en situation de handicap moteur et de 5 locataires en situation de handicap épileptique. Ceux-ci vivront chacun de façon autonome dans leur logement mais leur

sécurité sera assurée par la présence 24 h / 24 d'un personnel qui pourra intervenir immédiatement en cas de besoin.

Les nouveaux locataires ont signé leur bail fin mai et ont pu accéder à leur logement le 15 juin.

EPI Bretagne

En Bretagne, l'épilepsie concerne plus de 25 000 personnes ; pour 1/3 d'entre elles, l'épilepsie résiste aux traitements et les crises continuent donc à se produire. C'est à l'intention de ces épileptiques « phar-

maco-résistants » que s'est créé EPI Bretagne. Cette association cherche à favoriser leur inclusion par une amélioration de l'évaluation et de la prise en charge. C'est dans ce contexte que s'inscrit la réalisation du projet mené conjointement avec l'A.P.F. de « l'habitat regroupé » de la résidence Saint-Cyr à Rennes. C'est une première en France pour les personnes épileptiques et l'association espère bien que ce mode de vie pionnier pourra se développer sur tout le territoire national.

Plus d'infos sur : <http://www.epibretagne.org/content/projet-dhabitat-regroupe>



● SOCIAL, VOUS AVEZ DIT SOCIAL ?

La fermeture annoncée du Collège Surcouf de la ville de St Malo fait des vagues...

Malgré la forte mobilisation des parents d'élèves, dans un contexte incompréhensible de violence (ex. l'intervention musclée des forces de l'ordre dont les médias se sont fait l'écho), malgré aussi l'avis contre cette fermeture (18 voix contre, 5 voix pour) émis, la veille, par le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN), le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine a voté, le 17 juin, pour la fermeture du collège (30 pour, 23 contre, 1 abstention). Bien que cet établissement se situe dans une zone d'éducation prioritaire, le Conseil Départemental motive sa décision par un manque de mixité sociale et par une baisse démographique. La décision finale sera prise, début juillet, par le préfet. En attendant, les parents d'élèves ne veulent pas en rester là. Mme Sylvie Troude, adhérente APF et représentante du Collectif Parents reviendra, dans notre prochain numéro, sur cette mobilisation et l'avenir du collège et des enfants.



■ INFOS TERRITORIALES

/ FOCUS

• MAISONS DÉPARTEMENTALES DES PERSONNES HANDICAPÉES

Votre MDPH respecte-t-elle la loi ?

Une enquête, menée en partenariat avec Autisme France, Egalited et Dys nos Droits, a été publiée sur le site TOUPI ! (tous pour l'inclusion). Plus de 1 800 usagers des MDPH ont répondu aux questions proposées. L'enquête visait notamment à recueillir le retour d'expérience des personnes handicapées sur, notamment, les délais de traitement, les modalités de dialogue, le respect du libre choix du praticien...

Les résultats de l'enquête soulèvent plusieurs points d'alerte

- La moitié des répondants indique que leur MDPH ne respecte jamais ou rarement le délai de 4 mois (pourtant déjà long) qui lui est imparti pour statuer sur une demande
- les $\frac{3}{4}$ d'entre eux indiquent que leur MDPH ne transmet jamais le Plan Personnalisé de Compensation 15 jours avant la com-

mission

- la moitié des répondants concernés n'ont pas pu rencontrer l'Équipe Pluridisciplinaire d'Évaluation malgré leur demande
- la moitié des répondants n'ont pas pu assister à la commission (CDAPH) malgré leur demande
- 3 fois sur 4, la MDPH ne motive pas ses décisions.

Serions-nous, en Ile-et-Vilaine, les mieux lotis ?

En effet, la MDPH d'Ile-et-Vilaine est citée comme exemple à suivre par les autres !

- 65% des répondants ont indiqué qu'elle transmettait toujours le Plan Personnalisé de Compensation 15

jours avant (et 19% qu'elle le transmettait pour certaines décisions).

- Cette MDPH est ressortie également comme celle qui respecte le mieux le droit de l'utilisateur à assister à la CDAPH (92% des répon-



dants concernés ont pu y assister).



Les lundis de la MDPH 35

Le 13 juin dernier, la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) a initié des nouveaux Lundis de la MDPH sur le thème : « travailler en ESAT et être accompagné par un SAVS ». Les participants ont pu découvrir le travail en milieu protégé à l'ESAT (Établissements et Services d'Aide par le Travail) « Les Ateliers du Douet » ainsi que les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) avec la MDPH et les professionnels des établissements et des services.

Les prochains lundis auront lieu :

- ◇ Le 26 septembre 2016, de 14h00 à 17h00, à l'ESAT « les Ateliers du Domaine » à Châteauneuf d'Ile-et-Vilaine,
- ◇ Le 21 novembre 2016, de 14h00 à 17h00, à l'ESAT « Bourchevreuil » à Cesson-Sévigné.

NUMEROS UTILES :

Des parents d'enfant en situation de handicap* à votre écoute

N° Vert d'écoute et de soutien*
0 800 800 766

Le lundi de 9 h à 11 h
Le mardi de 9 h à 12 h
Le mercredi de 20 h à 22 h
Le jeudi de 14 h à 16 h
Le vendredi de 16 h à 20 h

Des psychologues à votre écoute :

N° Vert d'écoute et de soutien*
0 800 500 597
Écoute Handicap Moteur

N° Vert d'écoute et de soutien*
0 800 854 976
Écoute SEP

* du lundi au vendredi de 13h00 à 18h00
(gratuit à partir d'un poste fixe et anonyme)

■ INFOS TERRITORIALES

/ BREVES

● HANDICAPS COMPLEXES—POLYHANDICAP

conférence-débat « Zéro sans solution »

Une réponse accompagnée pour tous !

Le Collectif Handicap 35 a organisé, le 1er juin dernier, une réunion/débat sur le thème : « Zéro sans solution, une réponse accompagnée pour tous », animé par Claude LAURENT.

Le dispositif présenté est destiné à mettre en œuvre des solutions d'accompagnement d'un enfant ou d'un adulte handicapé, afin d'éviter toute rupture dans son parcours. Il s'appuie sur le rapport Piveteau

commandé par le gouvernement en décembre 2013, rapport issu d'une large concertation et qui a recueilli une forte adhésion des parties prenantes.



Sandrine Baot, adhérente APF présente à ce débat, en souligne les points forts

La priorité, c'est l'orientation « socle », définie par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) pour répondre aux besoins de la personne.

Si cette proposition « socle » ne peut pas se réaliser (manque de place en établissement par exemple), la CDAPH propose une solution d'attente : un « PAG » (Plan d'Accompagnement Global) avec un référent pour suivre l'évolution de la situation.

Le Plan d'Accompagnement Global (PAG) et un référent en solution d'attente.

La vigilance des associations devra s'exercer à plusieurs niveaux

- Veiller à ce que la MDPH ne considère pas finalement ce PAG comme suffisant
- Faire remonter les besoins recensés pour qu'ils soient pris en compte lors des décisions de création ou d'agrandissement d'établissement
- Veiller à l'articulation de ce nouveau dispositif avec ce qui existait précédemment : la gestion des situations critiques par la « commission des cas critiques »
- Suivre l'évolution des pratiques des établissements et services au fur et à mesure de la mise en œuvre de ce nouveau dispositif.



● SAMS APF 35

Jour d'affluence au SAMS A.P.F.

Jeudi 2 juin, le service ouvrait ses portes pour inaugurer ses nouveaux locaux.

Accueillis par le personnel et les usagers du service, les invités ont pu visiter les locaux clairs et confortables et participer à des échanges nombreux dans une ambiance conviviale.



SAMS APF 35

Immeuble Le Samara,
12 ter, avenue de
Pologne,
35200 Rennes.

Tél. 02.99.84.26.60.

Site :
www.samsapf35.fr

Inauguration des nouveaux locaux du SAMS APF 35

■ INFOS DELEGATION 35

/ ACTIVITES

• QUE S'EST-IL PASSE A LA DELEGATION ?

•• Braderies

Les 2 braderies « Livres » organisées à Rennes, sur la dalle du Colombier, ont connu un grand succès et l'implication de chacun a été récompensée par une très belle recette de 1 091 € pour celle du 21 mai et de 1 133 € pour celle du 28 mai, soit un bénéfice global de 2 224 €.

Un temps clément, beaucoup de tri en amont, une équipe de bénévoles dynamiques, de la bonne humeur, voici les ingrédients qui ont permis d'obtenir ces très bons résultats sur ces 2 journées. Merci à toutes et à tous pour ce beau et fructueux travail d'équipe.



Dates des prochaines braderies organisées en 2016

- **7 août** : Place de Rocabey, à St Malo ;
- **16 octobre** : Halle Martenot, à Rennes ;
- **26 novembre** : dans les locaux de la Délégation, à Rennes.

•• Café citoyen

Café citoyen : la saison des cafés citoyens organisés par la Délégation s'est terminée le 26 avril dernier avec un succès grandissant, tant par le nombre de ses participants que par l'intérêt suscité par les thèmes abordés et par la convivialité des échanges.

A chaque fois, les personnes présen-

tes, d'horizons divers, semblaient ravies par un tel espace d'échanges ainsi que par la liberté de parole et d'expression dans le groupe.

Entre novembre 2015 et avril 2016, 4 cafés citoyens ont été animés par Alain Michel assisté de Nicole Jarno, tous 2 bénévoles. Un grand merci à tous les deux pour leur professionnalisme et leur disponibilité.

Les thèmes abordés, et

souvent proposés par les participants, semblaient bien répondre aux attentes : la solidarité, l'intégration, les préjugés, l'estime de soi.

Alain et Nicole se sont proposés pour animer un prochain café citoyen à la rentrée. Nous vous tiendrons informés, sachant qu'Alain sera moins disponible puisqu'il va déménager dans un autre département.



•• Ateliers bien-être

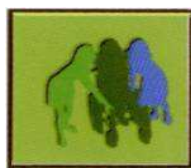
Trois ateliers dédiés au bien-être et au développement de ses talents artistiques :

- ◇ Atelier peinture
- ◇ Atelier de relaxation et modelage d'argile
- ◇ Atelier écriture créative

Ces ateliers sont animés par Solène Lebouc, bénévole à la Délégation. Renseignements et inscriptions : 02.99.84.26.66.



Visites à domicile



Vous souhaitez parler, rencontrer d'autres personnes, échanger, sortir de votre isolement : contactez votre Délégation ! Les adhérents qui le souhaitent peuvent ainsi s'inscrire auprès de la Délégation

Départementale afin de recevoir la visite d'un bénévole à leur domicile.

N'hésitez plus, contactez la DD35 (40, rue Danton, 35700 Rennes) ou appelez le n° 02.99.84.26.66.

■ INFOS DELEGATION

/ GROUPES

● GROUPE INITIATIVE : LA CARAVANE DE L'ACCESSIBILITÉ



La caravane de l'accessibilité est une démarche du groupe initiative de la Délégation APF d' Ille et Vilaine en prolongement de la présentation, lors d'une conférence de presse qui s'est tenue en fin d'année 2015, du baromètre départemental de l'accessibilité, avec le succès que l'on connaît de cette opération.

La caravane a fait sa première étape à Saint-Méen-le-Grand, le 30 mars dernier. L'APF était représentée par Francis Renard, son directeur, Cécile Cottebrune-Debats, chargée de mission, Claire Barbu, stagiaire, René Lefaix, Charlotte

Fromi et Patrick Aubry, adhérents. Un débat a été organisé par l'ARIC (Association Régionale d'Information des Collectivités Territoriales) auquel participaient plusieurs communes ayant chaleureusement répondu à cette invitation. Les

échanges ont permis de partager des expériences et d'être informés sur les actions en matière d'accessibilité mises en place dans ces communes. Les élèves de la maison familiale ont présenté leurs travaux de mise en accessibilité des places de parking auprès de la maison de retraite de Saint-Méen-le-Grand. Les participants ont également pu constater la volonté de cette commune en matière d'accessibilité en en faisant une priorité budgétaire annuelle et dans la programmation effective des travaux.

Échanges fructueux notamment en matière d'accessibilité

La caravane a été aussi l'occasion de présenter le baromètre de l'accessibilité, outil de communication et de soutien pour les communes engagées dans un effort de mise en accessibilité de leurs infrastructures et équipements. De son côté, l'ARIC accompagne les collectivités en proposant des formations. Cette rencontre, qui s'est conclue dans la convivialité par un pot de l'amitié offert par la commune de Saint-Méen-le-Grand, a été saluée comme une belle initiative de la part de ses acteurs encouragés à prolonger cette action de sensibilisation dans d'autres communes du département.



Rencontre avec les acteurs locaux

●● AGENDA DES GROUPES

- ◇ Réunion de fin de saison du Groupe Initiative et des Groupes Relais, suivi d'un barbecue : le 12 juillet ;
- ◇ Projets des Groupes Relais : opération « accéder7exister » à Redon et à Saint Malo et un projet de sensibilisation à Noyal-Châtillon (dates non précisées).
- ◇ Café Papote à Redon : le 6 juillet (avec barbecue) et le 31 août.



L'Assemblée Départementale sera organisée le Samedi 8 Octobre 2016 à l'IEM Handas à Chartres de Bretagne.

■ INFOS DELEGATION / GROUPES

● GROUPE EPO

Entraide Polio Ouest (EPO) informe pour mieux vivre avec les sé- quelles de poliomyélite

Succès de la 4^{ème} rencontre du groupe EPO qui s'est tenue le 29 avril dernier.

Une cinquantaine de personnes venues de Bretagne et des Pays de Loire étaient heureuse de se retrouver. A l'ordre du jour le syndrome post-polio, la rééducation et les moyens d'aménager son style de vie en fonction de son handicap. En effet s'il n'existe, à ce jour, aucun remède contre le syndrome post-polio défini comme une nouvelle faiblesse ou fatigue musculaire anormale parfois accompagnée d'une fatigue généralisée ou d'atrophie musculaire chez « les polios » « la dégrada-



Une assemblée attentive

tion fonctionnelle n'est pas inéluctable ». La rééducation repose avant tout sur des objectifs réalistes et personnalisés. Elle nécessite une approche pluridisciplinaire tel est le message passé le matin par Anne Beaubras, masseur Kinésithérapeute au CHU de Rennes.

L'après-midi Monsieur Roulin de SOLiHA, acteur associatif du secteur de l'amélioration de l'habitat, et Madame Jeuland, ergothérapeute à la MDPH, ont répondu aux interrogations sur les aménagements techniques et financiers des logements et des véhicules

nécessaires aux personnes en situation de handicap.

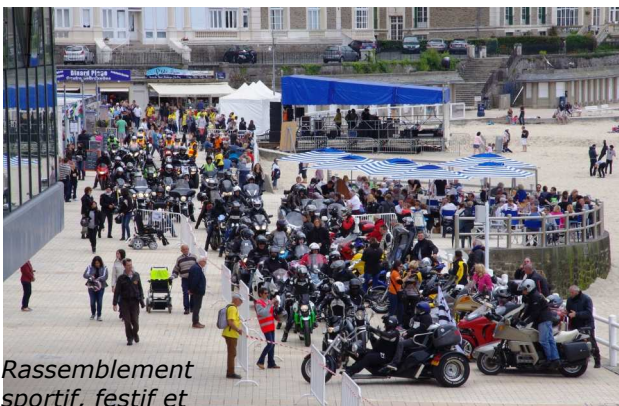
Monique Berlan et Daniel Morin, animateurs du groupe, ont présenté le bilan de l'année écoulée. Créé en 2013 avec 13 « polios », le groupe recense aujourd'hui plus de 60 personnes.

Pour plus d'infos suivre le lien : [Groupe Entraide Polio Ouest](#) ou contacter la délégation au 02.99.84.26.66.



Monique Berlan (à g.), Daniel Morin (au centre), animateurs du groupe

● BALADE MOTO SOLIDAIRE SAINT NAZAIRE / DINARD



Rassemblement sportif, festif et solidaire

Pour la 14^{ème} édition de la Fête du Sourire, le Groupe Relais APF-Agglomération Nazairienne a organisé, en lien avec le Groupe Relais APF Saint Malo Dinard et en partenariat avec l'Atlantic Moto Club de Saint Nazaire, une balade moto solidaire. Le samedi à Saint Nazaire,

une parade moto dans le centre ville a permis d'admirer les motos et side-car insolites sur l'Esplanade des Droits de l'Homme. Des concerts et animations ont ponctué le spectacle.

Le dimanche, une balade moto exceptionnelle, au départ de la base sous marine de Saint

Nazaire pour rejoindre Dinard, a permis, sur un parcours de 200 km de découvrir la Bretagne du sud au nord et de port à port. Des personnes en situation de handicap

ont pu monter dans les side-cars afin de profiter de cette balade. À l'arrivée, d'autres animations et concerts attendaient les participants, face à la mer.

L'objectif de cet événement de rassembler le grand public pour l'opération «La Fête du Sourire», mais aussi de sensibiliser et changer le regard sur le handicap, semble avoir été atteint.



La rando moto arrive à Dinard

■ INFOS DELEGATION 35

/ AGENDA



DEMANDEZ LE PROGRAMME!

LA DELEGATION
SERA FERMEE DU
1er AU 15 AOUT
INCLUS.

Les activités de la Délégation se poursuivent une grande partie de l'été, profitez-en...

• Les ateliers

- ◇ **L'atelier pâtisserie** : les 23 août, 13 et 27 septembre ;
- ◇ **L'atelier cuisine et repas** : les 19 juillet et 30 août ;
- ◇ **Les ateliers peinture et relaxation** se poursuivront en juillet (les 8 et 22, suspension en août) ;
- ◇ **Les activités de sports et loisirs, les ateliers théâtre et écriture** seront suspendus en juillet et août ;
- ◇ **L'activité vélo couché** s'arrêtera le 2 juillet pour reprendre les 3 et 17 septembre.

• Le Groupe Amitié

Le Groupe Amitié se retrouvera tout cet été, autour de jeux de société, tous les lundis (sauf fériés) de 14h00 17h00, à la salle Ory (près du Foyer G. d'Achon).



Séjour d'été

Un séjour d'été va être organisé par la Délégation 35 du lundi 19 au samedi 24 septembre 2016 à Erquy (22). Tarif : 300 €. Le nombre de places est limité. Renseignements auprès de Claire Barbu à la Délégation.

• Les sorties et balades

- ◇ Balade en centre-ville de Rennes et aux étangs d'Apigné : le 12 juillet ;
- ◇ Sorties spectacles « Quartiers d'été » : les 19, 20 et 21 juillet ;
- ◇ Journée découverte au village des chaumières de Kérinet (44) : le 21 juillet ;
- ◇ Barbecue au parc des Gayeulles (Rennes) : le 18 août et le 22 septembre ;
- ◇ Balade au parc du Thabor (Rennes) : le 26 août ;
- ◇ Balade à Saint-Malo : le 1er septembre ;
- ◇ Visite du zoo de la Bourbansais (35) : le 6 septembre ;
- ◇ Journée découverte au grand parc des légendes à Frossac (44) : le 1er ou 8 septembre ;
- ◇ Soirée crêperie à Rennes : le 9 septembre ;
- ◇ Balade en bateau sur l'Erdre : le 15 septembre ;
- ◇ Sortie en ULM : le 30 septembre.



Vous pouvez recevoir l'agenda détaillé (sur 2 mois) de toutes ces activités en vous inscrivant auprès de la Délégation (02.99.84.26.66). Vous pouvez également le consulter directement sur le site Internet de la Délégation : www.apf35.com.

Infos complémentaires sur toutes ces activités auprès de la Délégation : Stéphanie André et Claire Barbu pour les loisirs, René Lefeuvre pour les Journées Découvertes et Catherine Poulain pour les opérations ressources.

■ INFOS DELEGATION

/ ACTIVITES

● JOURNEE DECOUVERTE DU 14 AVRIL 2016 AU MUSEE DU VIGNOBLE NANTAIS

Et nous voilà partis pour une autre aventure au pays nantais afin de visiter le musée du vignoble.

Après un bon repas, comme d'habitude, nous nous dirigeons, sans tituber, vers le musée où nous sommes accueillis par un monsieur qui nous explique en long en large et en travers l'histoire de la vigne.

Un peu d'histoire...

La vigne arrive dans la région vers 1143. Le vin qui se produit ici est le Muscadet. Le vignoble est en extension : de 8 000 ha de vignes en 1980, il passe à 12 000 ha en 1990. Il faut 5 ans pour que la vigne commence à produire. Parmi les vins de Loire il y a : le Muscadet, le Pouilly, le Saumur, le Vouvray, le Rosé d'Anjou, le Crémant...

En 1884, le phylloxéra (petit puceron parasite introduit avec des plants américains en 1865) détruit tout le vignoble nantais. La greffe est le seul remède contre cette maladie.

La culture de la vigne

Avant la maladie, on cultivait avec une houe et une pic à vigne (grattage du sol pour détruire les mauvaises herbes) 4 à 5 fois par an.

En 1900, on plante en rangs. On utilise 2 types de charrue (à 1 ou 2 socs) jusqu'aux environs de 1950 ; ensuite, on utilisera les tracteurs laboureurs en hiver.

La taille

Chaque hiver (de novembre jusque mi avril), la vigne est taillée pour limiter la production des bois et concentrer la sève vers les futures grappes. On coupe les sarments à l'exception d'un seul qu'on garde et qu'on attache sur un fil de fer. Les rameaux adjacents poussent et fourniront les raisins de l'année. Au début, les femmes ramassaient les sarments, en faisaient des petits paquets (javelles) pour allumer le feu. Maintenant, les vignerons broient tout sur place.

Les maladies

De nombreux parasites apparaissent, venant des États-Unis (mildiou, oïdium, cochylis). Le traitement s'opère par aspersion d'une préparation qui s'applique entre Mars et le début de la maturation des grappes en été. Ce traitement est à base de sulfate de cuivre et de lait de chaux. Cela s'appelle la *bouillie bordelaise*. Pour lutter contre ces parasites, on traite avec des insecticides. Leur toxicité ont abrégé la vie de nombreux vignerons non protégés par des masques.

Le climat

Jusqu'en Mai, la vigne est très sensible aux aléas climatiques tels que la gelée blanche. En été, ce sont les orages de grêle qui abîment les feuilles et font pourrir les raisins.

Pressoir à levier



Le pressoir

Avant la guerre 1914 et jusqu'au milieu du 20ème siècle, on utilisait un pressoir à levier. Les Romains pratiquaient déjà de cette façon pour les olives, les dattes, le raisin. On foulait le raisin aux pieds dans une maie puis on mettait ce raisin dans une 2ème maie et le levier écrasait encore le raisin.

Puis sont venus les pressoirs à vis verticale, puis à vis centrale, puis le vérin hydraulique et enfin le vérin électrique (après la guerre 39-45). Vers 1990 est apparu le pressoir horizontal.

Vinification à l'ancienne

De 1960 à 1970, le jus de raisin était mis dans des barriques rondes (225 litres) en bois. On laisse un espace de la hauteur d'un doigt puis la fermentation commence au bout de 24h. Au bout de 10 jours environ, tout le sucre est transformé en alcool. Au fond se dépose la lie. Le vin devient clair fin Janvier. Ensuite on soutire ce vin clair et on le met dans une barrique propre. S'il n'y avait pas de soleil, le vigneron ajoutait un peu de sucre pour que le Muscadet fasse 12°. Pour certaines appellations, les vignerons mettent le vin en bouteille alors qu'il est encore sur la lie car il y a moins d'oxydation.

Le Musée
et sa vigne



■ INFOS DELEGATION

/ ACTIVITES

● JOURNEE DECOUVERTE DU 14 AVRIL 2016 AU MUSEE DU VIGNOBLE NANTAIS (suite)



La vinification sous lie

Pendant la fermentation, les vigneronns vont refroidir la cuve (qui est maintenant en inox et contient 50 hectolitres) pour que la tempé-

rature de fermentation ne dépasse pas 18°. Ils mettent un peu de soufre dans la cuve pour une bonne conservation.

Et si on y goûtait...

Après une petite dégustation de Muscadet ou de jus de raisin, nous reprenons la route en marchant tout droit. Si, tout à coup, la police routière avait l'idée de nous arrêter pour un contrôle éthylotest, cela ne virerait pas au rouge et elle en se-

rait pour ses frais.

Le saviez-vous ?

Pourquoi les fûts étaient-ils ronds ? Pour que ce soit plus facile à rouler, à tourner et que ça se manipule plus facilement. On continue toujours à faire des barriques en chêne pour le vin rouge.



● JOURNEE DECOUVERTE « TERRA BOTANICA » À ANGERS LE 19 MAI 2016

Woah ! Que de participants. C'est super. Bienvenue dans notre groupe aux quelques nouveaux. Après un grand détour à cause d'une manifestation, nous voici arrivés en terre angevine pour découvrir... ? Attendons un peu, les estomacs crient famine, écoutons les d'abord. Très bon repas dans une ambiance chaleureuse.

Un jeune guide, très enthousiaste, va nous faire voyager dans une partie du parc de 12 ha parmi 275 000 plantes et au cœur du monde végétal. Tiens bonjour les carpes, les brochets. Embarquons dans un

bateau pour découvrir le trésor de la Pérouse.

Arbre marcheur, arbre du voyageur, figuier étrangleur...

Quel est cet arbre ? C'est un arbre marcheur. Ah bon, il se déplace ? Il possède des racines échasses ressemblant à des jambes. La version la plus commune de l'histoire est que l'arbre « marche » lentement à la recherche du soleil par la croissance de nouvelles racines vers la lumière, permettant à ses vieilles racines de mourir. Les racines inhabituelles, réparties à partir du tronc quelques

mètres au-dessus du sol, ajoutent à l'illusion que les arbres ont des jambes.

Voici l'arbre du voyageur ; pourquoi ce nom ? A chacun son idée : à cause de ses grandes feuilles qui ressemblent à des

rames ou parce qu'elles contiennent 1 litre d'eau et pouvaient hydrater les voyageurs, à condition de la faire bouillir... ou encore parce qu'elles ressemblent à des mains qui disent bonjour ou au revoir.

En voilà un boucan. Mais que se passe-t-il ? C'est le chant des perruches ondulées. Évidemment ce sont des mâles qui font tout ce bruit.

Voilà un philodendron, nom qui vient du grec « philos » qui veut dire « aimer » et « dendron » qui veut dire « arbre » ; en résumé, un arbre qui aime les autres arbres.

Oh la, attention au figuier étrangleur. On peut entrer dans l'arbre et on se retrouve entouré par les lianes qui sont à l'intérieur. Ses racines aériennes vont sur les autres arbres et sucent leur sève. C'est comme s'il étranglait les autres arbres.



Dans la grande serre tropicale

■ INFOS DELEGATION

/ ACTIVITES

● JOURNEE DECOUVERTE « TERRA BOTANICA » À ANGERS LE 19 MAI 2016 (suite)

L'exotisme sous toutes ses couleurs !

Quel est le nom de ces belles fleurs blanches ? C'est l'oiseau du paradis, mais géant celui-là !



Allons nous promener en Asie. Nous découvrons le bambou qui prolifère et envahit tout le jardin. Il se reproduit avec des fleurs mais cela ne se passe que tous les 70 ans. (1 700 espèces sur terre). Ici, ce bambou grandit d'un mètre par semaine. Dans les régions chaudes c'est un mètre par jour. Les fleurs ressemblent à des épis de blé. Il servait aussi d'outil de torture (il y a longtemps !!) : lorsqu'on voulait punir quelqu'un, on le mettait, couché sur le ventre et attaché, pour, qu'à la fin de la journée, il soit transpercé par le bambou qui avait poussé. Certaines

variétés se mangent. On fabrique aussi des cannes à pêche, des gourdes, des instruments de musique en bambou, c'est plus pacifiste !

Reviendrions-nous au temps des dinosaures ? Nous voilà entourés par ces animaux préhistoriques. Ils se font menaçants par leurs cris mais faisons comme si nous n'avions pas peur. Impressionnants malgré tout avec leur poids de 22 tonnes.

Pas un seul écu sur cet arbre et pourtant il est nommé « arbre aux 40 écus ». Il est ramené en 1781 et il coûtait 40 écus. Il se reproduit avec des embryons (pied femelle et pied mâle). Il survit aux radiations, d'où l'intérêt que certains experts lui portent. L'odeur horrible qui s'en dégage rappelle l'odeur des poubelles. Il peut soigner plusieurs maladies.

En 1850 un arbre du Chili arrive chez nous, c'est le « désespoir des singes ». Quel drôle de nom ! Cela s'explique par ses feuilles en écaille acérées (ressemblant à des queues de singes) qui empêchent son escalade par ces animaux.

Pour l'anecdote, aucune espèce de singe ne vit au Chili.

Serait-ce là un séquoia ? C'est l'arbre du boxeur. C'est l'arbre le plus grand et le plus gros du monde. Une vingtaine de tonnes pour le plus grand. Il est originaire de Californie. Considéré comme le plus gros arbre du monde, le sujet le plus important est surnommé « Général Sherman ».

Pour la fin de notre visite nous pensons être arrivés dans le Sud de la France grâce au chant des cigales. Et voilà après quelques déambulations dans les allées de ce parc, nous devons embarquer à bord de l'Albatros pour un retour à Rennes. Quelle chance d'avoir fait ce voyage et cette découverte sans pluie sauf à l'arrivée. Mais bon nous étions à l'abri et le débarquement s'est fait sous de bons auspices.



■ LOISIRS

● MEDIAS

HAND!CAP TV
1^{ère} chaîne handicap en France

Handicap TV est né il y a quelques mois. C'est la première chaîne handicap en France. Depuis son car régie, elle diffuse un journal continu, des émissions, des reportages. Site : www.handicaptv.tv.

● MUSIQUE

La chorale « les Baladins de l'Île » donnera son concert annuel le dimanche 9 octobre 2016, à 16H00, à l'église St Joseph (Rue Monsieur Vincent à Rennes, en haut de la rue de Vern). Entrée : 7 € (gratuit pour les moins de 13 ans).



■ CULTURE

• A LIRE CET ETE

Livre – « Le roman des papillons »

Dans son premier roman, Emilie Esté raconte la rencontre entre deux jeunes gens, l'un étudiant handicapé moteur et l'autre éducatrice. L'auteure expose leurs états d'âmes, l'évolution de leur relation, leurs inquiétudes et espoirs mutuels de cette aventure qui se dénouera en moins de cinq mois, sur fond de voyages, de conquête de l'autonomie et d'un monde de gens heureux, à l'exception des horribles animateurs d'une aussi horrible colonie de vacances ! [« Le roman des papillons », par Emilie Esté, Editions Complicités, 17 € en librairie].



Récit - « Si j'avais su... »

Mère d'une fille trisomique, Line Germani raconte dans un récit émouvant la relation post-natale avec son bébé né il y a 29 ans. Confrontée au diagnostic et à la pression des médecins qui ne voyaient là qu'un enfant très lourdement handicapé, elle décide de l'abandonner et sa fillette se retrouve dans une pouponnière. Elle y restera un an, le temps que Line redevienne mère au terme d'un cheminement personnel, récupère sa petite Maryline pour construire leur vie ensemble, jusqu'à l'acquisition de l'autonomie et de la révélation de capacités que les médecins ne voulaient pas envisager. [« Si j'avais su », par Line Germani, éditions Mille Plumes, 15,50€ chez l'éditeur].



« Le Rock tour : les coulisses de l'aventure »

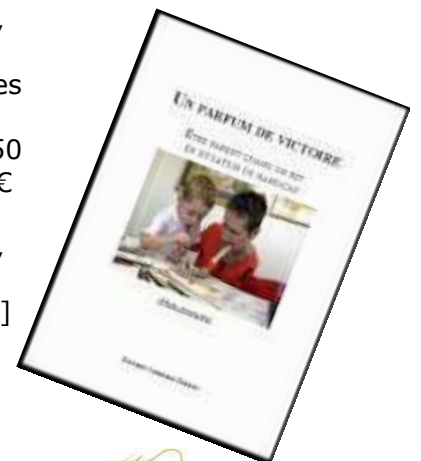
Pierre Hinge, victime d'un AVC à l'origine d'une hémiplégié et d'une aphasie, raconte son tour de Bretagne en vélo couché. Un témoignage émouvant, plein d'humour, instructif sur un périple de près de 1 000 kilomètres qu'il a effectué en juin 2014.

[Disponible sur commande auprès de : FranceAVC35 – Maison associative de la santé, 36 bld Albert-1er à Rennes (35200). 10 € + 3 € de frais d'envoi.]

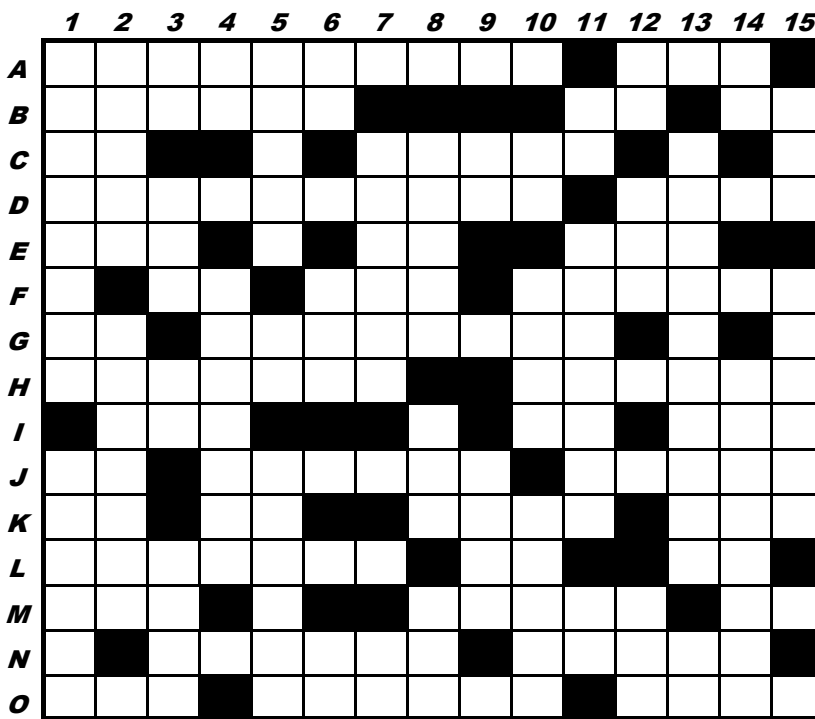


Livre et DVD – « Un parfum de victoire »

Pour les personnes handicapées, qu'en est-il de ce droit fondamental : donner la vie ? Dans « Un parfum de victoire », les intéressés prennent la parole. Pour que tous les publics accèdent à ces paroles et à ce grand sujet de société, « Un parfum de victoire » est un ouvrage multimédia, livre + DVD, qui se lit, s'écoute et se regarde : 8 reportages vidéos complètent les témoignages du livre, accessibles eux-mêmes en version audio. [150 pages + DVD 2 h ; 10 € (+ 2,40 € de frais de port) ; Histoires Ordinaires Editions : 39 rue Lobineau, 35000 Rennes ; [http://www.histoiresordinaires.fr/shop/.](http://www.histoiresordinaires.fr/shop/)]



MOTS CROISES DE L'ÉTÉ—SPECIAL ILLE ET VILAINE



Horizontalement :

A : Habitant d'Ille et Vilaine – Service au tennis. **B** : Dans l'œil ! – Interjection – pas deux. **C** : Héros en fauteuil qui a sa bande (dessinée) – Chez le boulanger. **D** : A côté du Mont-St-Michel – Mesure anglaise. **E** : Têtu – Lui – Pour le café du matin. **F** : Après Do – Long temps – Commune centre géographique d'Ille et Vilaine. **G** : Non enfantin – Sa folie a mis le mont en Normandie. **H** : Réjouis – Pierre sur pierres. **I** : cheville pour golfeur – Limites d'un Yard – Le soleil s'y lève. **J** : Petit tour – Pressant – Guillotiné. **K** : Fleuve du Nord – Petit cours – Destin – Pas à eux. **L** : Fleuve du département – Or du labo inversé – Sa Majesté. **M** : Grande école – Sièges à plusieurs places. Forme de pouvoir. **N** : Botte – Tourteau ou araignée. **O** : Peinture, sculpture... – Malgré son nom, elle coule bien à Vern – Poussée vers l'or.

Verticalement :

1 : Région familière – Moucheta. **2** : Ville frontière du 35 – Sur la route du Mont-St-Michel. **3** : Pour lier – Comme la Manche – Avant tu – Boisson vache. **4** : Titane – Dégouta. **5** : Pas acquise – Laisse le choix – Dégradas. **6** : Article défini – Obtenue – Largeur de tissus. **7** : Vont par deux – Deux romain. **8** : Attributs d'oiseaux – Avec les autres – D'oiseau ou de lièvre. **9** : À la mode – Tira sur l'amarre. **10** : Négation – Juste au corps – Passe à Dinan. **11** : Donne une spécialité – Se nommait Perquet jusqu'en 1878 – Chrome. **12** : Exclamation – Qui n'en dit consent – Bar du Sud. **13** : Ils y ont une chapelle – absorbé. **14** : Trou normand – Atténuée. **15** : Comme la vérité – Le château des Ducs s'y trouve.

Humour

« L'été, c'est moi ! » dit le soleil-roi. (Jacques Pater, « Le Petit Pater illustré »).



Charade

Mon 1er a lieu le 21 juin en musique
 Mon 2nd s'oppose à gwen sur le drapeau breton
 Mon 3ème est une ancienne monnaie passée dans le langage familier pour désigner de l'argent
 Mon 4ème peut se faire aux éclats ou à gorge déployée
 Mon tout est un événement joyeux de l'APF organisé en mai ou juin

Rébus

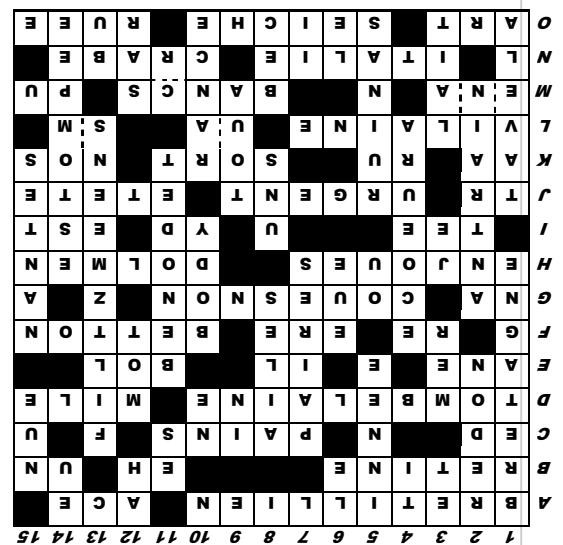
En vacances, quand on ne veut ni la tente, ni l'hôtel.



..... / PONG



SOLUTIONS DES JEUX



Charade : Fête du sourire ; Rébus : Camping-car

INFOS PRATIQUES

DONS - Legs, donations, assurances-vie

Choisir de transmettre tout ou partie de son patrimoine à l'Association des Paralysés de France, c'est offrir la possibilité de faire la différence dans le quotidien des personnes en situation de handicap. Les legs, donations et assurances vie, exempts de droits de mutation, constituent une part importante des ressources de l'APF. Parce que le patrimoine est d'abord un capital affectif, symbolique, qui donne toute sa dimension à la transmission bien plus que le produit d'une accumulation de biens matériels, nous vous renseignons et vous accompagnons en toute confidentialité et sans engagement de votre part. Rejoignez notre famille de cœur ! Pour plus d'informations, consultez le site www.apf35.fr ou contacter la Délégation 40, rue Danton, à Rennes – tél. : 02.99.84.26.66.

● **Han'dizou 35** est édité au **trimestre**. Pour celui d'octobre—novembre—décembre 2016, merci de transmettre vos informations, réactions ou petites annonces à la Délégation, par téléphone ou par courrier, avant le **10 septembre 2016**.

● **Bulletin édité par la Délégation APF d'Ille-et-Vilaine** : 40 rue Danton, 35700 Rennes.

Tirage : 500 exemplaires

● **Directeur de la publication** : Francis Renard

● **Comité de Rédaction** : Patrick Aubry, Monique Berlan, Jean-Yves Le Houëzec, Brigitte Parey-Mans, Elisabeth Renaud.

Informations sur ce numéro : Francis Renard, Tel : 02 99 84 26 66

→ Demande de documentation gratuite et confidentielle sur les legs, donations et assurances-vie

A retourner sous enveloppe affranchie à l'adresse ci-contre.

Je souhaite recevoir votre brochure **Legs, Donations & Assurances-Vie.**

Je souhaite être contacté(e)
Les horaires auxquels vous pouvez m'appeler :

M^{me} M^{lle} M. Prénom

Adresse

Code postal Ville

Tél. E-Mail (facultatif)

En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux informations vous concernant, en vous adressant à notre association. Sauf opposition de votre part, les noms, prénoms et adresses de nos adhérents et donateurs sont communiqués à nos services internes et aux organismes liés contractuellement à l'APF.

Bulletin d'adhésion

FRULL13

À compléter et à retourner sous enveloppe sans affranchir à : **APF libre réponse 94134 – 75642 Paris Cedex 13, ou directement à votre délégation départementale.**

OUI, je souhaite (au choix) :

Adhérer pour 1 an à l'APF **25 €** (montant de l'adhésion seule, sans abonnement) DHNA13

ou Adhérer à l'APF et m'abonner pour 1 an au magazine **FAIRE FACE** au prix spécial de **47 €** (au lieu de 58 €) DHNA13 + AFAA13

et J'apporte mon soutien à l'APF (facultatif) par un don complémentaire de : €

31/12/2014 jusqu'au 31/12/2013.

TOTAL de mon règlement : €

Votre adhésion (25 €) et votre don complémentaire vous donnent droit à une réduction d'impôts de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

L'adhésion est individuelle M^{me} M^{lle} M.

Nom :
Prénom :
N° d'adhérent (facultatif) :
Adresse :
CP [] [] [] [] Ville :

Ci-joint mon règlement par :
 Chèque à l'ordre de l'Association des Paralysés de France
 Carte bancaire : merci de nous contacter au 01 53 80 81 04

Renseignements facultatifs :
Numéro de téléphone : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []
Adresse e-mail : @

Vous avez entre 18 et 25 ans ?
Votre 1^{re} année d'adhésion est gratuite. Contactez votre délégation départementale pour en savoir plus.

En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux informations vous concernant, en vous adressant à notre association. Les noms, prénoms et adresses de nos adhérents et abonnés sont communiqués à nos services internes et aux organismes liés contractuellement avec l'APF. Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient transmises, il vous suffit de nous écrire en précisant vos nom, adresse et numéro d'adhérent ou d'abonné.